

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 11 juin 2019

19 Ressources Humaines - Actualisation du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. CABARET
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM ABBADI, MARTIN, Mme SAVAS, M. BOUADDI 4

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

I. Créations et suppressions de postes

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer et de supprimer des postes au tableau des effectifs.

■ Direction Générale des Services

Suite à la réussite d'un concours, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à temps complet, occupé par le DGS.

■ Pôle Vie de la Cité

Service du secrétariat général et juridique

Suite au départ en disponibilité d'un agent et au vu des besoins du service, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.

maintenant !

■ Pôle Education

Service Petite Enfance

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent parti à la retraite, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales à temps complet et de supprimer un poste de puéricultrice hors classe à temps complet.

Suite à la mutation d'un agent, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales à temps complet.

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent parti, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants à temps complet.

Service Périscolaire et Loisirs

Suite au départ en disponibilité d'un agent, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet.

■ Pôle Ressources

Service Comptabilité

Suite au départ en mutation d'un agent et à la réorganisation du service, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Direction SIT

Suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

■ Pôle DGST

Direction des Ateliers Municipaux

Suite aux départs à la retraite de plusieurs agents et pour régulariser la situation d'un agent, il convient de créer treize postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet et de supprimer :

- 1 poste de technicien territorial à temps complet ;
- 9 postes d'agents de maîtrise territoriaux principaux à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

■ Direction de la Culture

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent qui va partir à la retraite, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux à temps complet et de supprimer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.

■ Maison Creilloise des Associations

Service de la Vie Associative

Pour faire suite à la demande de changement de filière d'un agent, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

maintenant !

II. Créations et suppressions de postes suite à la tenue de la commission administrative paritaire en date du 7 mai 2019

Suite aux résultats de la commission administrative paritaire en date du 7 mai 2019 (avancement de grade, promotion interne), il convient de créer et de supprimer les postes suivants :

FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
Filière Administrative		
Directeur territorial à complet		2
Attaché territorial hors classe à temps complet	2	
Attaché territorial principal à temps complet	1	
Attaché territorial à temps complet		1
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	
Rédacteur territorial à temps complet	1	2
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	12	2
Adjoint administratif territorial à temps complet		12
Filière Technique		
Ingénieur général territorial à temps complet	1	
Ingénieur en chef hors classe à temps complet		1
Agent de maîtrise territorial principal à temps complet	1	
Agent de maîtrise à temps complet	5	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet		2
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	74	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (17h30)	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (20h)	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (23h30)	2	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (24h)	2	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (25h)	3	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (28h30)	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (29h30)	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30h)	2	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (32h)	1	
Adjoint technique territorial à temps complet		76
Adjoint technique territorial à temps non complet (17h30)		1
Adjoint technique territorial à temps non complet (20h)		1

maintenant !

Adjoint technique territorial à temps non complet (23h30)		2
Adjoint technique territorial à temps non complet (24h)		2
Adjoint technique territorial à temps non complet (25h)		3
Adjoint technique territorial à temps non complet (28h30)		1
Adjoint technique territorial à temps non complet (29h30)		1
Adjoint technique territorial à temps non complet (30h)		2
Adjoint technique territorial à temps non complet (32h)		1
Filière Culturelle		
Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet	1	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (9h30)	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (9h30)		1
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet		1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Adjoint territorial du patrimoine à temps complet		1
Filière Animation		
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Animateur territorial à temps complet		1
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	7	
Adjoint territorial d'animation à temps complet		7
Filière Sportive		
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Educateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet		1
Filière Médico-sociale		
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe à temps complet		1
TOTAL	128	128

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 2006-1392 du 17/11/2006,
 Vu le décret n° 2006-1393 du 17/11/2006,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2019,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 13

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Article 2 : de créer les postes suivants :

❖ Hors CAP :

Catégorie A

- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à temps complet.
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales à temps complet.
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants à temps complet.

Catégorie B

- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux à temps complet.

Catégorie C

- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- 13 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

❖ Dans le cadre de la CAP :

Catégorie A

- 2 postes d'attachés territoriaux hors classe à temps complet ;
- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur général territorial à temps complet ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Catégorie B

- 2 postes de rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (9h30) ;
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

maintenant !

Catégorie C

- 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 12 postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet ;
- 5 postes d'agents de maîtrise à temps complet ;
- 74 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20h) ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (23h30) ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (24h) ;
- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (25h) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h30) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29h30) ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (30h) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h) ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 7 postes d'adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet.

Article 3 : de supprimer les postes suivants :

❖ **Hors CAP :**

Catégorie A

- 1 poste de puéricultrice hors classe à temps complet ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.

Catégorie B

- 1 poste de technicien territorial à temps complet.

Catégorie C

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 9 postes d'agents de maîtrise territoriaux principaux à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

❖ **Dans le cadre de la CAP :**

Catégorie A

- 2 postes de directeurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur en chef hors classe à temps complet ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet.

Catégorie B

- 2 postes de rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (9h30) ;
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet.

Catégorie C

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 12 postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;

maintenant !

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 76 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 23h30 hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires ;
- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28h30 hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 29h30 hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 32h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet ;
- 7 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet ;
- 1 poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMEN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19.

et publication ou notification le 01/07/19...

affiché le 25/06/19.....

CREIL, le 01/07/2019.....

Maire de Créil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francie LE PAPE

ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624019-DE